

8 jours

Le Bénin en famille

Havre de paix, population accueillante, amour des enfants... le Bénin est une destination idéale pour les familles.

Un circuit essentiellement axé sur le divertissement, les danses culturelles, traditionnelles et le partage d'expériences. Ce voyage permet à une famille de vivre des moments intenses de bonheur, et d'aller à la rencontre des peuples.

Voyage avec des enfants

Culture

Artisanat et vie locale

Histoire

Difficulté: ●●●○○ 3/5

Confort: ●●●●○ 4/5

Tarif par personne pour ce voyage privatisé pour moi et mes amis / ma famille

Participant(s)	1	2	3	4	5 - 6	7 - 8	9 - 10
Prix par personne	1,350 €	1,300 €	1,270 €	1,200 €	1,150 €	1,000 €	900 €

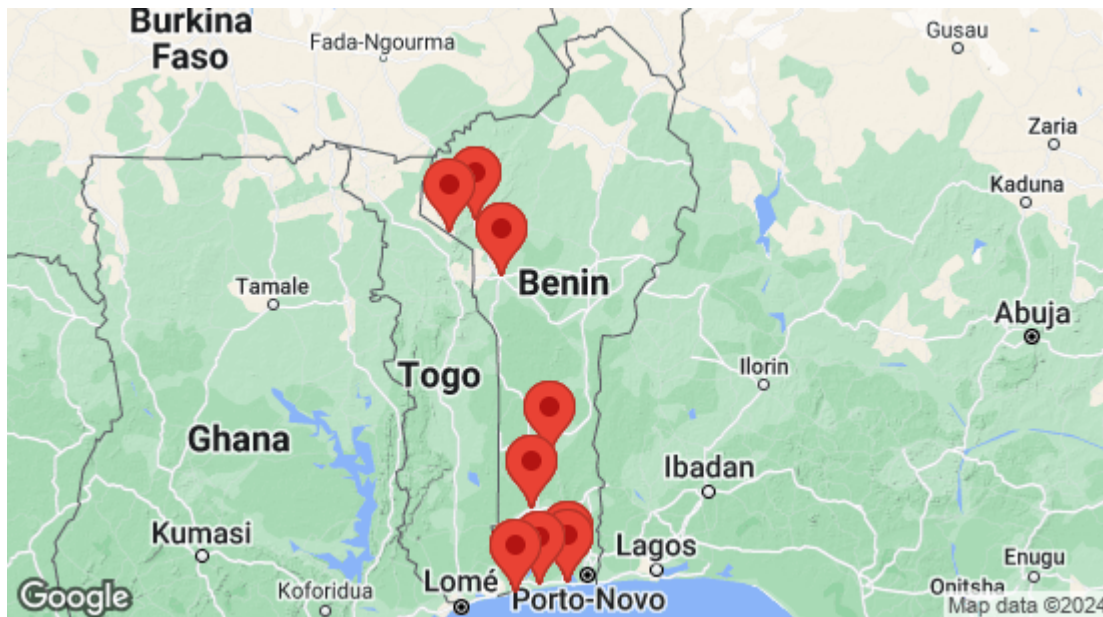
Inclus

- ✓ L'hébergement
- ✓ Les services d'un guide coordinateur francophone
- ✓ Les transports pendant l'ensemble du séjour (chauffeur et essence inclus)
- ✓ Les activités mentionnées
- ✓ Les entrées de site

Non inclus

- ✗ L'aérien
- ✗ Les frais de visa
- ✗ L'assurance
- ✗ Les repas et boissons
- ✗ Les pourboires et dépenses personnelles
- ✗ Les extras

Itinéraire



Jour 1: Bienvenue au Bénin

Jour 2: Ganvié, la cité lacustre

Jour 3: Djougou et le village de Taneka-Koko

Jour 4: La chaîne de l'Atacora et les tata Somba

Jour 5: Plein sud vers Dassa-Zoumé

Jour 6: Les palais royaux d'Abomey

Jour 7: La Route des esclaves

Jour 8: Bon voyage

Jour 1 : Bienvenue au Bénin



Nous sommes accueillis à l'aéroport de Cotonou puis transférés à notre hôtel.

Reste de la journée libre

Emplacements

 Cotonou

Jour 2 : Ganvié, la cité lacustre



Après un briefing de notre guide nous décrivant le programme de notre séjour, nous prenons la route d'Abomey-Calavi, à seulement 25 km de là, où nous allons à la découverte d'un artiste plasticien très célèbre par ces œuvres d'arts : **Dominique Zinkpe**, dont nous visitons les œuvres.

Nous nous dirigeons ensuite vers la cité lacustre de Ganvie. Ce village est implanté au milieu du lac Nokoué et est habité depuis 1770 par les Toffin, une tribu qui fuyait les **conflits inter-ethnies et les vices de l'esclavagisme**. Le spectacle qui défile sous nos yeux est exceptionnel : **son marché flottant** aux mille couleurs et aux mille senteurs, et ses **maisons de bambous et de pailles sur pilotis**. La balade se fait en pirogue.

Nous nous rendons à la **fondation Zinsou**, musée d'exposition et de promotion des **arts contemporains africains**. Marie-Cecile Zinsou, franco-béninoise, nous accueille et nous parle de son **combat pour la valorisation de la culture béninoise**.


Nuit à Cotonou.

Emplacements

 Cotonou

 25km - ⌚ 40m

 Ganvié

 25km - ⌚ 40m

 Cotonou

Jour 3 : Djougou et le village de Taneka-Koko

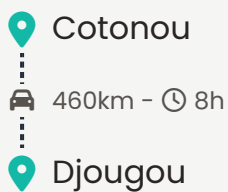


Départ tôt le matin pour Djougou, ancienne ville escale de la **route du sel et de la noix de cola**, et qui, de par sa position géographique, est un point de rencontre des peuples *Yom, Dendi, Peuhl, Pila-Pila, Gourmantché, Somba* et *Baatonou*.

Nous partons visiter la région de Tanéka-Koko, habitée par des **chasseurs animistes** qui vivent de la culture du mil. Dans le camping des Yaka vit une ethnie animiste isolée du vent de l'islamisation de la région. Ils subissent de **spectaculaires rites d'initiation de circoncision masculine**. Nous parlons avec des **sorciers gardiens de la tradition** pour vivre et s'approcher de leur culture basée sur le **culte des morts**.

Nuit en auberge à Djougou.

Emplacements



Jour 4 : La chaîne de l'Atacora et les tata Somba








Sur la route qui mène vers Boukoumbe se trouvent des villages dont la population est **essentiellement agricole**. Boukoumbe est l'une des neuf communes du département de l'**Atacora**, non loin de la frontière avec le Togo. Nous sommes en **pays Somba**, région où l'on vivait nu et à l'écart du reste du monde jusque dans les années 60. Ce n'est qu'en 1975 que le gouvernement "civilisa" ce peuple païen, notamment par la scolarisation.

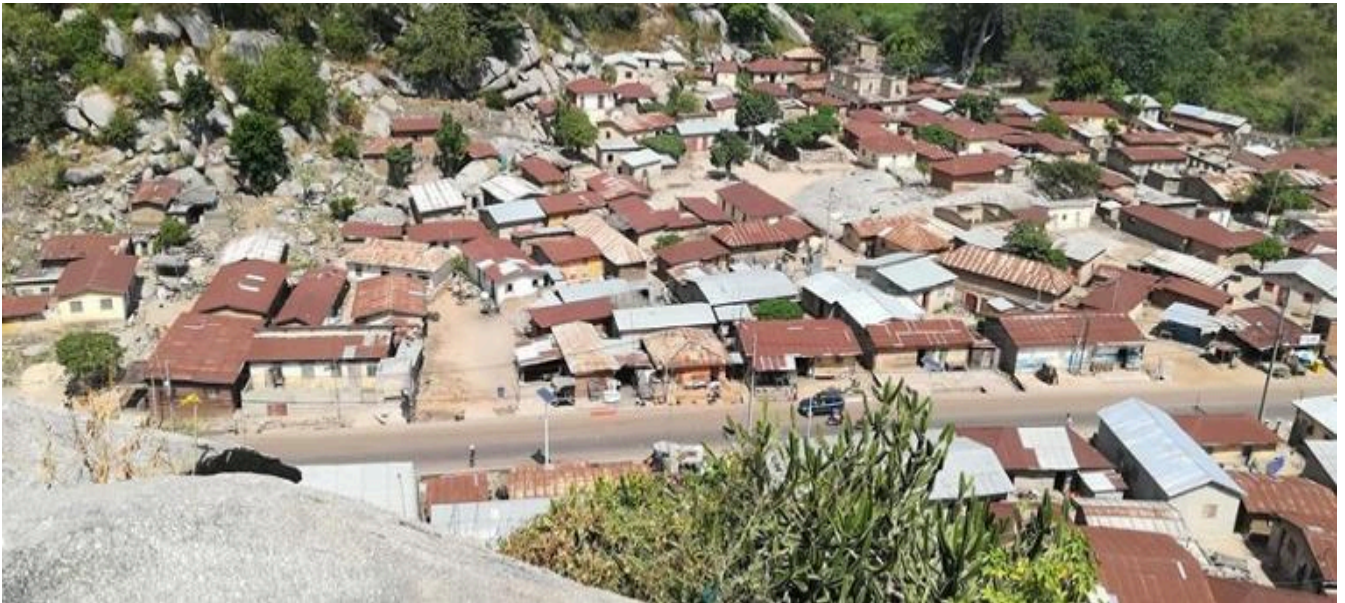
A quelques kilomètres de Boukoumbe, nous arrivons au petit village de Koussoucoingou, connu pour ses **tatas Somba**, constructions traditionnelles qui forcent l'admiration, mais également pour ses grands **baobabs creux**.

Retour à Natitingou et nuit à l'hôtel.

Emplacements

-  Djougou
-  130km - ⌚ 2h
-  Boukoumbe
-  50km - ⌚ 1h
-  Natitingou

Jour 5 : Plein sud vers Dassa-Zoumé








Un long voyage vers le sud nous mène dans la ville historique de Dassa-Zoumé. D'impressionnantes **collines rocheuses** entourent la ville formant un **amphithéâtre naturel de grande beauté**.

Le peuple **Omonjagoun** règne en maître ici. L'histoire raconte que le premier roi du royaume n'est pas mort, il s'est **transformé en serpent**. C'est le sens des rituels sacrés des Omonjagoun après leur mort.

Randonnée sur les collines pour voir le **chemin des rituels** suivis par les *Omondjagou*, ethnie majoritaire formant l'ancien royaume de Dassa-Zoumé. Sur les collines nous avons l'occasion de voir les **fétiches** et **représentations du culte vodoun**.

Transfert vers Abomey et nuit à l'hôtel.

Emplacements

-  Natitingou
-  350km - ⌚ 6h
-  Dassa-Zoume
-  75km - ⌚ 1h 15m
-  Abomey

Jour 6 : Les palais royaux d'Abomey



Nous partons à la découverte du **royaume d'Abomey**. Ancienne capitale du Dahomey, la ville d'Abomey abrite les palais royaux des anciens rois. Fondée au 16ème siècle, Abomey abrite le musée qui conserve les anciens objets royaux, les parures et trésors de l'ancien royaume. Les lieux furent abandonnés suite à la défaite du **roi Behanzin** face aux colons français. Plus tard, ces castels ont été rénovés par **l'Unesco** et sont devenus des musées historiques.

Nous visitons également la **place Goho**, les **maisons souterraines d'Agoingointo** et nous marquons une pause au fascinant **marché aux fétiches**.

Transfert vers Ouidah et nuit à l'hôtel au bord de la plage.

Emplacements

 Abomey

 120km - ⌚ 2h

 Ouidah

Jour 7 : La Route des esclaves






Les bâtiments coloniaux, le fort portugais, la visite de Ouidah nous permet de comprendre les réalités d'une tragédie : le commerce honteux des esclaves. La place aux enchères, la fosse commune, le village Zoungbodji, la Porte du non-retour portent encore les **stigmates de cette tragédie**.

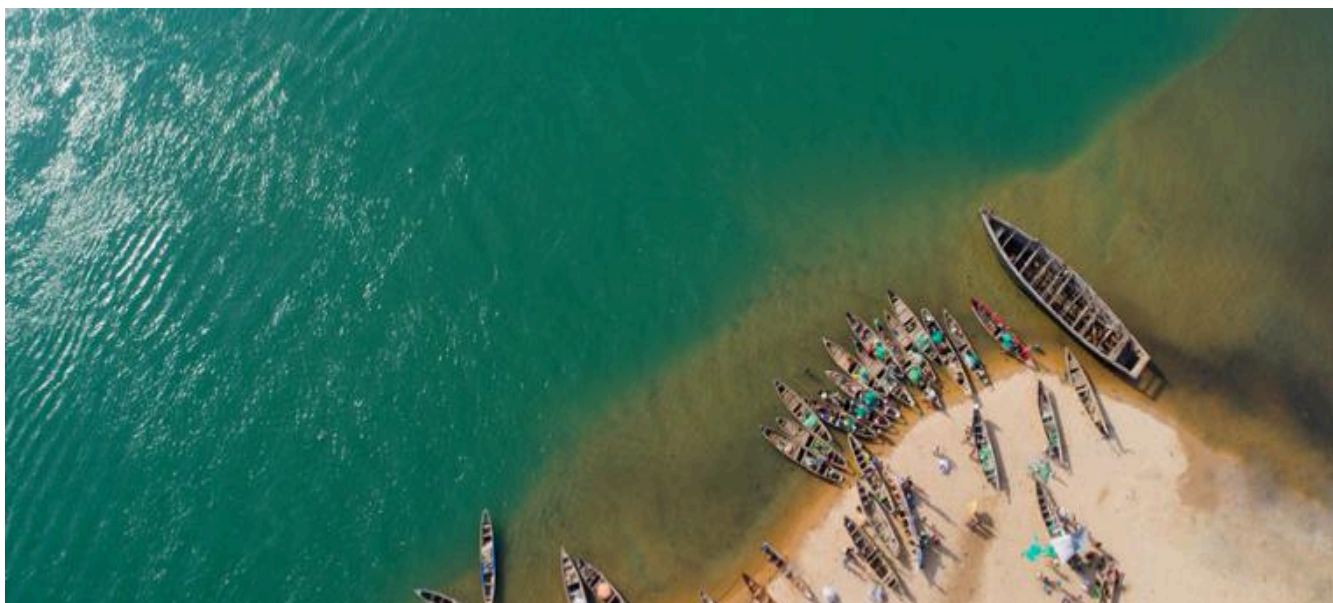
Nous rejoignons maintenant la ville de Grand-Popo, petite station balnéaire située entre la mer et le fleuve Mono, blottie dans une nature magnifique que nous allons découvrir **à pied et en pirogue**. Grand-Popo est la **plus belle plage du pays**.

Excursion sur l'eau, visite du village vodoun, île aux oiseaux, point de rencontre entre la mer et le fleuve Mono, nous faisons le tour des **sites marquants du coin**.

Emplacements

-  Ouidah
-  45km - ⌚ 1h
-  Grand-Popo

Jour 8 : Bon voyage



Pour nos dernières heures au Bénin nous faisons un **petit tour dans Cotonou**, procédons à nos **derniers achats**, puis sommes transférés vers l'aéroport pour notre vol retour.

Emplacements

📍 Grand-Popo



🚗 90km - ⌚ 2h



Cotonou

Informations complémentaires

Modalités de réservation

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA**

ASSISTANCE.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.